

## Subventions aux Présélectionnés Olympiques des Jeux de Barcelone

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre de la stratégie de promotion de la Ville à l'extérieur, il est proposé d'accorder une bourse de 10 000 F à chacun des sept sportifs bisontins de haut niveau présélectionnés pour les Jeux de Barcelone.

Cette subvention sera accordée aux clubs auxquels appartiennent ces athlètes.

La liste en est la suivante :

*Lutte greco - Club Pugilistique Bisontin : YALOUZ Ghani, MEISS Henri*

*Lutte libre - Club Pugilistique Bisontin : TUDESCA Max*

*Sports équestres - Étrier Bisontin : DUROY Marie-Christine*

*Kayak monoplace - Sport Nautique Bisontin : BOCCARA Philippe*

*Canoë-slalom - Sport Nautique Bisontin : LAZAK Françoise et FALOCI Carlo*

La somme globale, soit 70 000 F, sera imputée sur le budget affecté aux actions Communication, au chapitre 940.241 article 657.00300.

Sur proposition favorable de la Commission Information-Communication, le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.